

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je pense que le député sait que l'OTAN n'a pas de bombes nucléaires et n'a pas l'intention d'en acquérir. Les consultations au sujet de la bombe à neutrons n'ont pas eu lieu. Je pense que le député en sait autant que moi après avoir lu le journal au sujet de la bombe à neutrons comme telle.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA FORMULE REVISÉE PERMETTANT L'ÉTABLISSEMENT DE L'ADMISSIBILITÉ DES RÉGIONS À FORT TAUX DE CHÔMAGE

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Comme on a annoncé la semaine dernière que le nord de la Colombie-Britannique et le nord de l'Alberta allaient recevoir des subventions de développement régional et que des renseignements qui nous sont parvenus ces dernières semaines révèlent que le Québec obtiendra encore 880 millions de dollars du ministère de l'Expansion économique régionale, quand le ministre va-t-il revoir la formule de désignation des régions pour que d'autres parties du Canada ayant un chômage élevé puissent aussi profiter des dispositions de la loi?

[Français]

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, nous avons effectivement signé ces ententes, mais je voudrais corriger un peu le chiffre que l'honorable député a cité: 800 millions de dollars en dépenses engagées récemment au Québec. Je pense que ce chiffre est quelque peu, pour ne pas dire davantage, exagéré. En ce qui a trait à l'aide du ministère à d'autres parties du Canada, la province du Manitoba, que je sache, est désignée entièrement pour recevoir l'aide du ministère, et nous avons signé plusieurs ententes auxiliaires avec le gouvernement du Manitoba, lesquelles sont en vigueur, et d'autres négociations existent actuellement. Mais en ce qui a trait à la loi qui vise à donner des subventions aux entreprises, cette loi est applicable à toute la province du Manitoba.

* * *

[Traduction]

LA CONFÉDÉRATION

LE PROJET DE COMITÉ MIXTE D'ÉTUDE SUR L'UNITÉ NATIONALE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le premier ministre. En répondant à une question du député de Brome-Missisquoi au sujet de la possibilité de créer un comité mixte, le premier ministre a dit qu'il croyait que cela n'était pas indiqué parce que nous approchions de la fin de la session. Nous espérons que c'est le cas. Le premier ministre se souvient-il que nous avons dit qu'indépendamment du fait que le Parlement puisse ne pas siéger, les députés de notre parti étaient prêts à participer à un tel comité à cause de l'importance de la question de l'unité nationale pendant tout l'été s'il le fallait et à présenter un rapport? La question préoccupe-t-elle le premier ministre parce que les députés de son propre parti ne sont pas prêts à consacrer les

Questions orales

mois d'été à l'étude de cette question ou y a-t-il quelque autre raison que le premier ministre a préféré ne pas mentionner dans sa réponse au député de Brome-Missisquoi?

Le très hon P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur, et j'en ai bien donné la raison dans ma réponse. Quant à savoir si les députés de mon parti se préoccupent de promouvoir la cause de l'unité nationale, je sais d'après divers entretiens que j'ai eus individuellement avec eux ou avec l'ensemble du caucus qu'ils comptent s'y adonner durant l'été. La différence, c'est qu'ils n'estiment pas avoir besoin d'être incités à le faire par les députés d'en face.

M. Baker (Grenville-Carleton): J'ai dit que les députés de notre parti étaient disposés à s'y consacrer. Le premier ministre vient de dire que les députés de son parti étaient également disposés à s'y adonner. Je ne puis donc que conclure que le premier ministre a adopté pour politique de s'occuper de la question en liaison avec les fonctionnaires qu'il a chargés de lui remettre un rapport interne sur la question de l'unité nationale plutôt que de faire participer en permanence à ce débat tous les députés à la Chambre et le peuple canadien. Si c'est là sa position, elle est condamnable et n'est pas acceptable pour le pays. Le premier ministre est-il disposé à revenir sur cette attitude, que je trouve bien condamnable? Est-il prêt à s'engager envers la Chambre à ce que lorsque celle-ci siégera de nouveau à l'automne, elle aura l'occasion d'aider dans la mesure de ses moyens l'organisme institué pour favoriser l'unité nationale et qui n'a pas été capable de trouver un représentant d'une très importante partie du pays, la province de Québec? Je pense que cela est très révélateur. Il y a un certain nombre de députés de la province de Québec à la Chambre qui sont peut-être en mesure de faire un apport...

• (1150)

Des voix: Règlement.

M. Baker (Grenville-Carleton): ... je suggère donc au premier ministre d'y penser.

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser. J'ai été un peu ennuyé d'entendre dire au premier ministre que le gouvernement du Canada n'a pas besoin de l'incitation du Parlement pour étudier la question de l'unité nationale. Je voudrais demander au premier ministre si le gouvernement du Canada a pour politique de ne pas confier à la Chambre des communes et au Sénat du Canada un rôle officiel à jouer au moyen d'un comité spécial habilité à procéder à des enquêtes permanentes sur la question de l'unité nationale et à présenter un rapport public. Si le gouvernement du Canada n'a pas pour politique d'exclure la possibilité de confier un rôle permanent au Parlement, pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas l'intention d'instituer un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes pour enquêter de façon permanente sur les problèmes que pose l'unité nationale?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, j'ai donné la réponse du gouvernement en répondant à l'honorable député de Brome-Missisquoi que nous ne jugeons pas nécessaire d'établir un comité maintenant, juste avant la fin de cette partie de la session.